

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **43 (1907)**

Heft 19

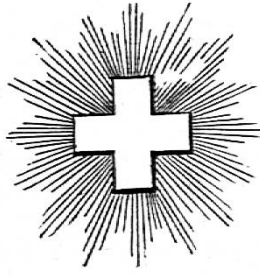
PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *La « méthode naturelle » dans l'enseignement de la lecture. — Lettre de Paris. — Sylviculture et arboriculture. — Caisse d'assurances des instituteurs bernois. — Chronique scolaire : Neuchâtel, Vaud. — PARTIE PRATIQUE : Sciences naturelles : L'esparcette. Le lotier. — Géographie : Comment on trouve le nord. — Dictées. — Annonces.*

LA « MÉTHODE NATURELLE » DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE

Sous ce titre, *l'Éducateur moderne* de janvier expose la Méthode de M. le Dr Decroly et M. le Dr Degand, à l'Institut d'enseignement spécial de Bruxelles.

Partant du principe que la lecture est essentiellement une discipline d'ordre visuel et que pour la faire acquérir à l'enfant, il faut partir de l'idée concrète, aller du connu à l'inconnu, du tout à l'élément, c'est-à-dire commencer par la phrase, les auteurs préconisent l'étude préalable de la phrase au lieu de ses éléments, les sons et les syllabes.

La valeur de la « Méthode naturelle » est prouvée, disent-ils, par la pratique journalière et l'expérimentation.

Ils décrivent ensuite une série d'expériences intéressantes auxquelles ils se sont livrés et qui sont confirmées par celles de Goldscheider et Muller, Erdmann et Dodge, Schumann et d'autres qui ont formulé ces conclusions :

- a) La lecture ne se fait pas par la lettre ;
- b) Un mot connu se reconnaît plus vite qu'un nombre de lettres égal ne formant pas mot.
- c) Un ensemble de mots connu formant phrase se reconnaît plus facilement qu'un nombre de mots identiques, mais non associés.

Voici quelques expériences relatées par les auteurs de la méthode :

« Nous nous sommes servis de 12 petites pancartes de carton bristol blanc de 26 centimètres de long et 16 centimètres de large sur lesquelles nous avons inscrit avec une encre d'un rouge déterminé (éosine à 1 %) 3 phrases : levez les bras, claquez des mains, frappez sur la table » ; 3 mots : chapeau, balle, bottine ; 3 syllabes : to, ra, bu ; 3 lettres : p, s, f ; qui furent exposées respectivement 30 secondes sous les yeux d'enfants. Nos premières expériences faites avec nos petits élèves atteints de surdité, donnèrent les résultats les plus confirmatifs ; l'un d'eux, âgé de 6 1/2 ans, ignorant les lettres, parvint, au bout de trois séances de 4 minutes, à lire, comprendre et exécuter neuf ordres différents de trois mots chacun, tandis que pendant le même temps, il avait eu de la difficulté à assembler six mots, une syllabe et deux lettres.

Une seconde série d'expériences, faite avec des enfants normaux d'une dernière année frœbelienne, nous permit d'établir une première fois, au bout de douze séances de 4 minutes chacune, les résultats suivants :

Phrases répétées exactement	111 fois	en 216 répétitions.
Mots	»	104 »
Syllabes	»	60 »
Lettres	»	37 »

Une seconde fois, n'opérant que sur les phrases et les mots, au bout de treize séances de minutes, les résultats furent :

Phrases répétées exactement :	92 fois	sur 95 répétitions.
Mots	»	60 »

M. Charlier, instituteur à Minèches, nous communique les résultats d'expériences semblables faites avec 20 enfants qui vont fournir la première année de l'école primaire. Au bout de 5 séances de 5 à 6 minutes chacune, ces enfants ont retenu et compris en moyenne :

73 phrases	sur 120.
58 mots	»
42 lettres	»

On constate donc aisément que la phrase courte se retient plus vite que le mot, la syllabe et la lettre. »

Nos lecteurs saisiront facilement ce que sera dès lors la « Méthode naturelle de lecture » :

La mère, pour apprendre à son enfant le langage parlé, commence par confier à son oreille des phrases simples exprimant des faits accessibles à son entendement :

Viens ici.

Mange le bonbon.

Lève-toi.

Donne-moi la main.

L'enfant exécute ces divers mouvements avant de pouvoir reproduire à son tour et exprimer oralement les ordres de sa mère ou les mouvements qu'il exécute et dire, par exemple :

Bébé vient ici. — Bébé mange le bonbon, etc.

De même l'enfant peut saisir par les yeux le sens de phrases semblables, écrites au tableau noir, même avant de savoir écrire : « Il y arrivera aisément et il les reconnaîtra aussi rapidement, sinon plus rapidement qu'il les a reconnues avec les oreilles, lorsque sa mère s'adressait à lui, car au point de vue physiologique il n'y a point de différence entre percevoir et comprendre une phrase par l'ouïe et la percevoir et la comprendre par la vue. Le travail d'association, de jugement, de solution, c'est-à-dire la partie la plus importante du travail mental, est identique, seuls, le sens d'impression diffère et l'on sait combien les sens peuvent se vicarier. »

On commence donc par des ordres, puis on continue par l'expression de faits qui éveillent la curiosité de l'enfant, ou qui sont de nature à attirer son attention. Ces phrases sont illustrées par des dessins et forment comme la légende de ces derniers.

L'enfant, après avoir regardé attentivement les phrases, finira par les retenir et pourra plus tard les reconnaître. Les auteurs de la méthode conseillent comme moyen de vérification et aussi comme acheminement vers l'écriture et comme travail de mémoire de faire dessiner ces actes.

On écrit donc à la planche noire une série de phrases, que l'enfant est censé comprendre, par exemple :

J. étend le bras. — O. allume le gaz. — M. ôte son tablier. — R. étend le bras.

Et, devant chacune d'elles, il doit reproduire un dessin qui en donnera l'explication. Cet exercice amuse considérablement les initiés, ils gagnent, sans qu'on s'en aperçoive du coup d'œil, de la fermeté de la main ; et ainsi ils arrivent au langage abstrait, d'emblée, sans qu'il ait été nécessaire de multiplier les séries de jambages, de petits ronds, de petits bâtons.

Que l'enfant dessine et il arrivera facilement à savoir écrire, l'initiation graphique (le dessin) est du reste la base de l'écriture. C'est aussi une préparation à la calligraphie.

C'est si vrai que les bambins de cinq ans, sans jamais avoir fait aucune lettre, mais ayant pu dessiner des arabesques folles, fixer des pensées par des dessins et ayant été encouragés dans cette

voie parviennent à reproduire, et d'une façon très lisible et très correcte, n'importe quelle phrase.

Quand l'enfant a acquis la possibilité de reproduire les petits dessins que sont les lettres, quand il est maître des mouvements plus coordonnés qu'exige ce travail, il est bien aisé de l'habituer à reproduire graphiquement ce qu'il pense. La question n'est plus que de lui faire imiter ce qu'il lit, de le lui faire retenir par quelques répétitions intelligentes. A ce stade, il est capable de s'assimiler n'importe quelles formes graphiques. Il suffit alors de se baser sur ses connaissances et sa mentalité pour les lui donner d'une manière intelligente. »

En terminant, les auteurs de la « Méthode naturelle » affirment qu'elle est « conforme à la psychologie de l'enfant », ce qui paraît assez juste, « économique de temps », ce qui ne nous paraît pas démontré ; qu'elle permet de répéter souvent et de se remettre dans les conditions nécessaires pour que la répétition ne soit plus mécanique » ; qu'elle dispense de passer par le stade si ennuyeux du tâtonnement, de l'ânonnement » qu'elle « rend les leçons vivantes » (d'autres méthodes, phonétiques et autres, nous paraissent pouvoir présenter les mêmes avantages) ; par elle, l'enfant « acquiert une orthographe plus correcte d'emblée, car il lui suffit d'avoir bien vu un mot, de l'avoir écrit une ou plusieurs fois, selon la fidélité de la mémoire pour pouvoir l'orthographier correctement. Sur ce point, il est permis de croire que les auteurs de la « Méthode naturelle » se font quelques illusions. Enfin, disent-ils, « la méthode visuelle de phrases a encore ceci d'avantages qu'elle permet une décomposition (puisque décomposition il faut) plus précise, plus prompte, plus logique et plus naturelle que celle du mot, de la syllabe et même de la lettre. En effet, dans la phrase, il y a une série de petits mots tels que le, la, les, un, une, ou, en, des, a, y, qui, par eux-mêmes et pris isolément, ne signifient rien, mais qui, dans la phrase, jouent un rôle que l'enfant admet et saisit. Or, ces syllabes, il les retrouvera avec leur signification dans l'examen de mots inconnus que facilement il finira par lire. »

Il nous a paru intéressant de faire connaître aux lecteurs de *l'Éducateur* cette méthode naturelle ¹.

Elle repose sur des observations psychologiques intéressantes et peut donner de bons résultats. Cependant, nous pensons, pour

¹ Notre collaboratrice, Mlle A. Descœudres, a déjà exposé cette nouvelle méthode de lecture dans les colonnes de *l'Éducateur* (1906, N^{os} 34 et 35). Si nous y revenons aujourd'hui, c'est pour répondre au désir exprimé par Mlle Descœudres, qui sollicitait nos lecteurs de bien vouloir faire connaître sur ce point les résultats de leurs expériences. (*La Réd.*)

notre part, que certaines méthodes artificielles sont tout aussi logiques et susceptibles de conduire rapidement au but proposé.

H. BLASER.

LETTRE DE PARIS.

Voici d'abord les deux passages de la lettre ministérielle annoncés à la fin de ma précédente missive. Le premier vise tous les fonctionnaires sans distinction de catégories :

« Aucun gouvernement n'acceptera jamais que les agents des services publics soient assimilés aux ouvriers des entreprises privées, parce que cette assimilation n'est ni raisonnable, ni légitime.

Vous êtes pourvus d'un emploi par décision officielle, et vous ne pouvez en être privés que dans certaines conditions fixées par la loi.

Vous prenez place dans une société hiérarchisée où vous recevez, pour un nombre limité d'heures de travail, un traitement établi par la loi ; où vous bénéficiez d'un avancement régulier, à l'abri des causes économiques ; où le droit vous est donné de faire appel de toute mesure préjudiciable à un Conseil composé pour partie de délégués élus par vous ; où vous jouissez d'avantages divers, tels qu'un traitement de congé pendant la maladie, la gratuité de l'enseignement secondaire pour vos enfants, des réductions sur les tarifs de chemins de fer ; où il vous est constitué une retraite servie par l'Etat ; où vous n'avez ni à débattre le taux de votre rémunération, ni à vous prémunir contre la baisse des salaires, ni à vous assurer contre le chômage, ni à redouter un lendemain sans travail ou sans retraite ; où, pour conclure, vous apparaissez bien comme formant dans la société une catégorie spécialement avantagée avec des droits et même, j'ose le dire, avec des devoirs particuliers.

Au premier rang de ces obligations, il faut placer celle d'assurer la continuité du service public auquel vous êtes attachés. En acceptant une fonction d'Etat, vous renoncez au droit d'abandonner votre travail par une entreprise concertée. Un contrat public, débattu par le Parlement, vous le lie à la nation elle-même. Le rompre par une action simultanée et collective est autre chose qu'une grève : c'est une entrave mise à l'exercice de la souveraineté nationale dans le fonctionnement d'un ou de plusieurs de ses organes. Ce délit appelle contre ceux qui s'en rendraient coupables les sanctions prévues au projet du gouvernement.

Vous êtes ainsi placés hors du droit commun des travailleurs des entreprises privées. C'est pourquoi la loi du 21 mars 1884, faite pour les salariés que menacent les variations dans les échanges économiques, ne peut ni ne doit s'appliquer à votre cas. La logique et le bon sens sont contre les protestations formulées dans votre mémoire. »

Le second s'adresse tout particulièrement aux instituteurs :

« Les mêmes raisons valent contre votre admission dans les Bourses du Travail dont je vous rappelle l'objet d'après l'article 1^{er} du décret du 11 août 1905 portant réorganisation de la Bourse du Travail de Paris. Cet objet est de « faciliter les transactions relatives à la main d'œuvre, au moyen de bureaux de placement gratuit, de salles d'embauchage publiques : et par la publication de tous renseignements intéressant l'offre et la demande du travail ». Vous échappez à la loi

de l'offre et de la demande. Il n'est pas en votre pouvoir de modifier par des transactions privées, comme pour les salariés du commerce et de l'industrie, une situation que vous tenez de la loi. Votre place n'est pas dans les Bourses du Travail.

Votre place n'est pas davantage à la Confédération générale du Travail. Elle y est d'autant moins qu'il s'y tient un langage auquel un éducateur ne peut pas apporter son adhésion. L'apologie du « sabotage » et de « l'action directe », la provocation à la haine entre citoyens, l'appel à la désertion ou à la trahison sont d'une doctrine que vous vous devez à vous-mêmes, à votre mission, à l'école laïque, à l'idéal républicain, comme à votre pays de combattre avec une suprême énergie.

Le paragraphe 3 de l'article 16 des statuts de la Confédération générale du Travail désigne comme un des buts de l'Association « la propagande utile pour faire pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés la nécessité de la grève générale ».

Si vous pensez sincèrement que vos efforts doivent tendre à ce résultat, vous devez reconnaître qu'il y a incompatibilité absolue entre cette conception et les devoirs de votre fonction.

Le paragraphe 4 de l'article 3 des statuts déclare que « nulle organisation ne pourra être confédérée si elle n'a pas au moins un abonnement au journal la *Voix du Peuple* ». Vous ne pouvez ignorer cependant que ce journal est l'organe qualifié des antipatriotes et qu'ils y préconisent ouvertement la désertion et le recours à la violence sur la personne de nos officiers. Il est inadmissible que vous mettiez ainsi au nombre de vos desiderata le droit de propager aux frais de la Patrie la haine et la destruction même de la Patrie.

L'article 21 des mêmes statuts prononce que le Comité confédéral est « l'exécuteur des décisions des Congrès nationaux ». Or, le Congrès d'Amiens de 1906 a voté une décision ainsi conçue : « Le Congrès affirme que la propagande antimilitariste et antipatriotique doit devenir toujours plus intense et toujours plus audacieuse. »

Le Comité confédéral étant composé de délégués de chaque organisation adhérente à la Confédération générale du Travail, votre délégué devra nécessairement prendre part en votre nom à la mise en pratique de ce programme d'antipatriotisme et à l'exécution des actes qui doivent en résulter. Si tel est le but que vous proposez à votre activité, la loyauté vous commande de renoncer d'abord à prendre rang dans l'ordre des choses dont vous poursuivez l'anéantissement. La France, en tout cas, ne saurait vous livrer ses enfants pour vous permettre d'expérimenter sur eux le « sabotage » des jeunes intelligences. »

Ces importantes citations, dont vous apprécierez le haut intérêt, étant faites, je reprends le fil des événements.

Avant que la lettre de M. Clémenceau eût été envoyée à ses destinataires, ceux-ci s'étaient mis en fâcheuse posture vis-à-vis du chef du pouvoir qui avait consenti de bonne grâce à discuter avec eux. Les « organisations adhérentes au Comité central pour la défense du droit syndical » avait fait placarder dans toutes les villes de France une « Lettre ouverte à M. Clémenceau », qui fut regardée comme injurieuse pour certains de nos ministres, dont

celui de l'Instruction publique et le président du Conseil lui-même; et parmi les signataires de cette lettre figuraient des fonctionnaires appartenant à diverses administrations. Les représentants « mandatés » de nos instituteurs syndicalistes n'y faisaient pas défaut. Le gouvernement jugea qu'il était temps de réprimer l'esprit d'indiscipline devenu un danger public et décida de sévir contre ces trop audacieux subordonnés. Et c'est en vertu de cette décision, qu'un instituteur parisien, M. Nègre, va comparaître devant le Conseil départemental de l'Instruction publique de la Seine, sous le coup d'une menace de révocation.

Naturellement les journaux de toutes couleurs mènent grand bruit autour de cette affaire. Les socialistes prennent violemment à partie le gouvernement; les radicaux et les modérés soutiennent sa thèse et approuvent son action; les réactionnaires narguent ses atermoiements, sa prétendue impuissance, et dirigent contre toute la corporation des instituteurs des attaques quotidiennes d'une violence passionnée.

Spectateurs attristés d'une effervescence malsaine, témoins honteux de cette politique submergeant l'École, prévoyant et redoutant les suites qu'elle ne peut manquer d'avoir pour une cause qui leur est chère, ceux qui sont demeurés de bons serviteurs de l'éducation nationale reportent mélancoliquement leur pensée à vingt ans en arrière; ils invoquent l'image du grand fondateur disparu trop tôt, du noble et ferme esprit qui a posé les principes et tracé la route, de l'âme généreuse qui avait su allumer une foi si pure et si chaude au cœur des cent mille instituteurs français: et ils sentent avec une évidence toujours plus forte que le salut serait dans le retour à son exemple et à ses enseignements. En vérité, j'entends cette conviction s'affirmer et je la vois s'étendre jour à jour dans les milieux scolaires auxquels je suis mêlé. Il serait curieux qu'un des premiers effets sensibles de l'agitation révolutionnaire fût un culte patriotique dont la mémoire de Jules Ferry commence — ô justice immaculée! — à devenir l'objet.

H. MOSSIER.

SYLVICULTURE ET ARBORICULTURE

Au moment où un intéressant mouvement se dessine chez nous en faveur des arbres de la forêt et des vergers, nous tenons à signaler un excellent petit ouvrage que vient de publier la maison Félix Alcan, à Paris¹. Nous ne connaissons aucune étude qui mon-

¹ *Manuel de sylviculture et améliorations pastorales*, à l'usage des instituteurs, par F. Cardot, inspecteur des eaux et forêts et C. Dumas, inspecteur primaire, avec 52 gravures et planches.

tre mieux ce que doit être l'action de l'école dans ce domaine. L'ouvrage définit le rôle de l'Etat en forêt, parle de l'utilité de la forêt, présente une monographie des principales essences, nous entretient de la reproduction et de l'accroissement des arbres, des modes de régénération, du cubage et de l'estimation, des repeuplements artificiels, donne un modèle pour une société scolaire forestière, etc. De nombreuses gravures illustrent le texte. Les instituteurs trouveront dans ce manuel sous une forme simple les connaissances dont ils ont besoin pour enseigner la sylviculture soit à leurs élèves soit aux cours complémentaires ou dans des conférences.

Les auteurs ont voulu faire une œuvre de vulgarisation, un livre clair, simple, précis, dont la lecture fût profitable et intéressante. Chaque chapitre comprend un questionnaire destiné à tourner l'attention vers les nécessités de la région—ces « Observations locales » sont du plus haut intérêt — et un morceau choisi emprunté à ceux de nos auteurs qui ont le mieux senti et le mieux traduit la poésie de la forêt. C'est ainsi que l'on trouve dans l'opuscule *La nature*, par Victor Hugo, *La chanson du vannier*, par A. Theuriet, une lecture, *La forêt de sapins*, par E. Reclus, *Les charbonniers*, par A. Theuriet, *Le chant des bûcherons*, par le même, *Pasteurs et troupeaux*, par Victor Hugo, une autre lecture *Le reboisement*, par Ed. Petit et Lamy, etc., etc.

Ce petit ouvrage, que nous recommandons vivement aux autorités scolaires, devrait être mis à la disposition des instituteurs qui enseignent au degré supérieur de l'école primaire et dans les classes primaires supérieures et placé dans nos bibliothèques scolaires et populaires.

F. G.

Caisse d'assurance des instituteurs bernois.

L'assemblée générale de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois a eu lieu le mercredi, 1^{er} mai, dans l'aula du gymnase de Berne. Presque tous les délégués étaient présents. L'assemblée était présidée par M. Abr. Itten, instituteur, à Thoune.

Le rapport annuel a été présenté par le Dr Graf, directeur de l'institution. Comme décision de principe, il faut signaler le fait que les inspecteurs scolaires et les membres des écoles normales sortis de l'enseignement primaire resteront à l'avenir membres de la Caisse d'assurance. Le Conseil Exécutif leur garantit le paiement de la différence éventuelle qu'il y aurait entre la pension payée par la Caisse et la pension d'Etat de la moitié du traitement.

On sait que l'instituteur dont le traitement est augmenté doit verser le 50 % de cette augmentation pour servir de réserve technique à l'augmentation de la pension qui en résulte. Cette disposition des statuts a été critiquée, mais les deux experts consultés sont arrivés, par des voies différentes, à en proposer la conservation, pour autant qu'on n'aura pas trouvé une meilleure solution.

Il faut donc engager le corps enseignant à indiquer régulièrement à la Caisse (Kramgasse 55) toutes les augmentations de traitement, afin de relever le chiffre de la pension de retraite et de ne pas se trouver au dépourvu si une autre solution allait intervenir. Il est évident que cette ressource est techniquement indispensable, qu'elle ne peut être simplement abolie et qu'elle sera tout au plus remplacée par une autre disposition devant produire les mêmes résultats financiers.

La Société compte 1971 membres en III^{me} section, 57 membres en II^{me} section et 104 membres en I^{re} section. Les membres de la I^{re} section ont assuré une rente de 50 fr. ; ceux de la II^{me} section ont assuré un capital à terme fixe ou au décès, et ceux de la III^{me} section ont assuré une pension d'invalidité.

Les comptes sont tenus avec régularité ; les fonds sont placés à la Caisse hypothécaire qui bonifie du 3 ³/₄ %.

La fortune de la III ^{me} section est de	Fr.	1,185,322 75
Celle de la II ^{me} section de	»	263,261 35
Le fonds de réserve se monte à	»	26,079 65
Total	Fr.	1,474,663 75

La Caisse paye actuellement à 43 retraités 18440 fr. 70. 8 instituteurs reçoivent 4265 fr. ; 18 institutrices obtiennent 9211 fr. 15 ; les veuves et orphelins 4499 fr. 25 ; les personnes ayant perdu leurs soutiens reçoivent le reste, soit 465 fr. 30.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité. On a regretté l'absence du délégué de l'Etat dans la commission de vérification, M. le Dr Moser, chef du bureau fédéral des assurances. M. le Dr Moser a été empêché par la maladie d'assister à la séance.

L'introduction obligatoire de l'assurance en cas d'invalidité est une charge pour le corps enseignant, aussi comprend-on les critiques injustes ou injustifiées dont cette institution est l'objet de la part d'une très petite minorité d'instituteurs. Pour donner lieu aux critiques l'occasion d'émettre leurs plans et leurs calculs techniques, — c'est au pied du mur qu'on reconnaît le maçon — la Direction a présenté en outre un rapport sur la revision des statuts. M. le Dr Graf croit qu'on devrait limiter l'examen de la revision à quatre points principaux :

1^o Examiner dans quelle proportion les années de service des sociétaires entrés dans l'enseignement avant la création de la Caisse peuvent être prises en considération pour établir leur pension de retraite.

2^o Voir si les prestations en nature ne pourraient pas être ajoutées en valeur au traitement en espèces pour fixer la pension et les primes.

3^o Remplacer le versement immédiat du 50 % de l'augmentation de traitement par une solution moins brusque, mais équivalente.

4^o Etudier à nouveau la question des indemnités à rembourser à ceux qui quittent l'enseignement (art. 40.)

On rencontre, en effet, un certain nombre d'instituteurs qui entrent dans l'enseignement secondaire et qui tiennent à ne pas être remboursés, mais à continuer leurs primes.

Il est évident que les principes techniques de la Caisse ne pourront être modifiés sans tenir compte d'un équivalent dans les ressources financières. D'un autre côté, l'Etat qui verse annuellement 130 000 fr., aura son mot à dire dans la revision. Il ne suffit pas que chacun veuille ou augmenter sa pension ou diminuer sa prime. La base financière de l'établissement doit être absolument garantie.

L'Éducateur aura probablement l'occasion d'entendre les vœux des assemblées de district, puisque celles-ci seront prochainement convoquées et qu'elles devront fournir jusqu'au premier août prochain leurs propositions concernant la revision des statuts adoptés en 1904 pour cinq ans.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — **Fermeture de l'École normale évangélique.** — On annonce la fermeture de l'École normale évangélique de Pesieux. Cet établissement, dont feu M. Jules Paroz fut le directeur pendant trente ans, formait des instituteurs et des missionnaires. L'établissement disparaît pour cause de pénurie d'élèves instituteurs. Cette rareté est due à l'ouverture, dans le canton, d'écoles secondaires de district, avec programme d'études pédagogiques. Il faut aussi noter, dans le même ordre d'idées, le manque d'élèves missionnaires ; enfin, disent les journaux quotidiens, le fait que les jeunes gens sortant de cette école n'étaient plus admis à passer leurs examens d'État à Lausanne.

Cette dernière affirmation est inexacte. Les élèves de Pesieux ont toujours été reçus aux examens d'État de Lausanne. A chaque session, il s'en est présenté quelques-uns et ils ont été de tout temps traités avec bienveillance et l'impartialité la plus absolue, soit par le personnel des Ecoles normales, soit par la Commission chargée d'examiner les candidats au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

VAUD — La **Société évangélique d'éducation** a sa séance ordinaire du printemps aujourd'hui à Lausanne. On y discute les conclusions du travail de Mme E. Pieczynska sur *la méthode à suivre dans l'éducation sexuelle*.

I. — Mettre en garde l'enfant contre le mal n'est pas toute la tâche de l'éducation sexuelle ; c'est un pis-aller, qui s'impose surtout en l'absence de cette éducation. L'avertissement direct est souvent tardif, parfois prématuré ; dans ce dernier cas, il révèle à l'enfant un mal qu'il ignore ; or le rôle de l'éducateur est de révéler non la laideur du mal, mais la beauté du bien.

Dans le domaine sexuel, le bien, c'est l'ordre divin des lois de la vie dans la nature, et c'est dans l'humanité, la souveraineté de l'âme sur le corps et celle de l'amour sur les passions.

L'enfant doit être initié à cet idéal par une instruction graduelle, toute pénétrée, dès ses débuts, de l'esprit le plus élevé.

II. — En principe, les premières clartés sur les choses de la maternité doivent être données à l'enfant par sa mère. Mais l'éducation sexuelle est une œuvre de longue haleine, et l'école, puis l'instruction religieuse doivent à leur tour y contribuer.

A l'école, l'influence pédagogique peut s'exercer dans ce domaine par l'enseignement et en dehors des leçons. Sans faire l'objet d'un exposé spécial, comme le voudraient à tort certains novateurs, les lois de la sexualité peuvent s'éclairer graduellement au cours des leçons de choses, de botanique et d'histoire naturelle. Ces enseignements peuvent devenir le point de départ d'entretiens personnels et de rapports de confiance entre le maître et l'élève, rapports où l'influence morale s'exercera selon les circonstances et les besoins individuels de l'enfant.

III. — Très peu de parents sont aujourd'hui à même de remplir la part qui leur

échoit dans cette tâche. La plupart des enfants ont reçu de premières impressions malsaines et il s'agit avant tout de réparer chez eux le dommage subi. L'antidote contre les idées impures sera toujours l'initiation au bien.

IV. — Ce qui s'impose d'urgence à l'heure actuelle, c'est l'éducation des éducateurs. Le corps enseignant peut en devenir l'agent le plus influent dans tous les milieux, mais il faut qu'il soit instruit en vue de cette tâche.

Un enseignement de pédagogie sexuelle devrait être institué à l'Ecole normale¹.

***** Maîtres abstinents.** — La section vaudoise de la Société suisse des maîtres abstinents a eu, samedi 27 avril dernier, sa séance annuelle, au local des Bons-Templiers, rue de Bourg n° 12. Les membres présents, pour la plupart venus de loin, ont été amplement récompensés de leur effort par le plaisir d'entendre l'intéressant et substantiel travail *Un programme d'activité*, présenté par M. Hercod, directeur du secrétariat antialcoolique suisse. Le vaillant champion de la lutte contre l'alcoolisme a tout d'abord démontré, avec preuves à l'appui, la nécessité, dans toute œuvre sociale, d'un but précis nettement délimité et exactement suivi. Ici plus qu'ailleurs encore, le succès reste à la patience unie à la ténacité. Le but de la Société, remis en vive lumière, « convaincre l'enfant, et par lui notre peuple entier, des dangers de l'alcool », peut et doit être atteint par l'action persévérante et continue des instituteurs abstinents. Pour y parvenir, le rapporteur propose un plan d'action à la fois simple, clair, bien conçu et point du tout irréalisable; aussi les auditeurs sont-ils unanimes à l'approuver. Suit un entretien familial et agréable, dans lequel M. le pasteur Byse insiste encore sur l'importance du rôle appelé à jouer par la Société. Les membres fidèles sentent leur responsabilité et n'ont pas l'intention de la déclinier. C'est pourquoi ils se réjouissent de la fondation récente, à l'Ecole normale de Lausanne, d'une section de l'Helvétia, de laquelle ils attendent pour l'avenir de jeunes forces qui renouvelleront les leurs et leur aideront à poursuivre plus vaillamment l'idéal proposé.

***** Lausanne.** — Le préavis de la municipalité propose d'augmenter de fr. 100 le traitement des instituteurs et institutrices à partir de la troisième année de service, de fr. 200 après 6 ans, de fr. 300 après 9 ans, de fr. 400 après 12 ans, de fr. 500 après 15 ans et de fr. 600 après 20 ans de service.

La majorité de la commission (MM. Paul Rochat, rapporteur, Maillefer et Beyeler) proposait d'augmenter de fr. 200 le traitement minimum actuel, de façon à atteindre fr. 3800 au bout de 20 ans, pour les instituteurs des classes urbaines, et fr. 2650 pour les institutrices; pour les instituteurs des classes foraines, fr. 3000, etc. Ces propositions ont été adoptées par 48 voix contre 11.

Un membre de la commission (M. Ch. Burnier) se prononçait pour l'adoption pure et simple des propositions municipales.

Un autre commissaire (M. Louis Emery) proposait huit augmentations de fr. 100, au lieu de six.

Dessin. — Le troisième congrès international de l'enseignement du dessin se réunira à Londres en 1908.

¹ Voilà qui est pour le moins discutable. Qui donnerait cet enseignement « nouveau », et ces questions ne relèvent-elles pas de la famille bien plus que de l'école? (*Réd.*)

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

Degré supérieur.

L'esparcette.

PLAN. — 1. Description. — 2. Terrains. — 3. Culture. — 4. Rendement. Valeur. — 5. Récolte de la graine. — 5. Variétés.

L'esparcette ou *sainfoin* est une plante fourragère vivace. Ses racines ont un long pivot d'où partent des radicules latérales ; elles s'enfoncent jusqu'à deux et même trois mètres de profondeur. Les tiges dressées s'élèvent à 60 centimètres ; les feuilles imparipennées ont de nombreuses folioles linéaires-oblongues. Les fleurs sont portées sur de très longs pédoncules ; elles sont disposées en grappes, la corolle est rose-clair, papilionacée, avec l'étendard et la carène très larges et les ailes très courtes ; elles fleurissent au commencement de juin ; elles sont très riches en miel. Le fruit est une gousse très dure, dentée, qui contient une seule graine.

L'esparcette est le fourrage par excellence des terrains calcaires, graveleux, sablonneux ; elle ne se plaît pas dans les sols tourbeux ou granitiques. La composition du sous-sol joue un grand rôle ; il doit contenir de la chaux, être perméable, pas trop compact, ni trop humide. L'esparcette réussit dans les contrées à climat chaud, dans les sols exposés au midi ; elle ne souffre pas du sec en été, mais bien de l'excès d'humidité. On la trouve dans toute l'Europe tempérée, aussi bien dans la plaine que dans la montagne ; dans les Alpes, elle s'élève jusqu'à 2300 mètres.

Comme le trèfle, l'esparcette se sème en avril dans une céréale, à raison de 190 kg. à l'ha. On la sème à la volée et on recouvre les grains de 4 à 5 cm. de terre par un hersage et un roulage. Il est bon que le champ ait été nettoyé par un sarclage l'année précédente, de manière que les mauvaises herbes n'étouffent pas la plante fourragère. Les semilles faites avant la pluie sont préférables à celles faites par le sec ; dans ce dernier cas, le germe a de la peine à percer la gousse. Elle se sème surtout en semis pur, mais on peut lui mélanger une graminée, le fromental, par exemple, dans la proportion de $\frac{1}{10}$. L'esparcette dure quatre à six ans, suivant la nature du sol ; comme engrais on répand, en hiver, du plâtre. Vivant surtout aux dépens du sous-sol, elle ne doit pas être ramenée dans le même champ avant une dizaine d'années, sinon elle ne réussirait pas.

L'esparcette fournit deux coupes : la première en juin à la floraison ; ensuite la plante ne pousse pas de nouvelles tiges, mais seulement de longues feuilles que l'on fauche en août et qui donnent un excellent regain. L'esparcette s'utilise surtout séchée ; le fanage est moins délicat que celui du trèfle, les feuilles tombent moins facilement. C'est la troisième année qu'elle donne son maximum de rendement ; elle fournit alors 6000 à 7000 kg. de foin à l'ha. Ce foin est très nutritif et salubre comme l'indique son nom : *sainfoin* ; il convient aux chevaux et aux vaches ; celles-ci donnent alors un lait très riche. A l'état vert l'esparcette ne météorise pas le bétail. C'est donc une plante de grande valeur agricole ; grâce à elle, de vastes espaces souffrant de la sécheresse et autrefois incultes ont été transformés en prairies artificielles très productives.

La graine se récolte sur la première coupe ; on choisit pour cela une prairie bien entretenue et aux plantes vigoureuses. On fauche dès que les graines inférieures sont mûres ; on secoue le moins possible, pour ne pas perdre la semence qui se détache très facilement. On bat quelquefois l'esparcette directement dans le champ, sur des toiles, au moyen de fourches. La faculté germinative de la graine est d'environ 75 % ; dès la deuxième année, cette faculté disparaît. Les semences du commerce contiennent souvent des impuretés, des graines de brome, de pimprenelle qui en diminuent la valeur.

L'espèce *esparcette* de la famille des *légumineuses* comprend plusieurs variétés ; celle dont nous venons de parler est *l'esparcette cultivée*. *L'esparcette des montagnes*, plus petite, se rencontre dans les Alpes et le Jura, *l'esparcette des sables* est répandue sur les collines sablonneuses, en particulier dans le Valais.

Le lotier corniculé.

PLAN. — Comme pour l'esparcette.

Le *lotier corniculé*, appelé aussi *trèfle cornu* ou *corne du diable* est une plante vivace qui n'atteint guère plus de 30 cm. de hauteur. Ses racines sont longues et fortes ; ses tiges sont minces, rameuses, anguleuses, formant des touffes vigoureuses ; les feuilles sont trifoliées ou imparipennées, glabres, à bords entiers ; les fleurs sont groupées en ombelles capituliformes de deux à six fleurs, à l'extrémité d'un long pédoncule. La corolle est d'un beau jaune, marquée de rouge ; les gousses sont petites, cylindriques, renfermant plusieurs graines brunes.

Le lotier croît spontanément dans les régions tempérées. Il est très répandu au bord des routes, sur les talus, dans les champs et dans les prés. Il s'accommode à tous les terrains, même maigres, et résiste très bien à la sécheresse et au froid.

C'est une plante précieuse à cause de son peu d'exigence et de sa durée. Il donne un fourrage de grande valeur nutritive ; séché ou vert, il est très recherché des bestiaux, sauf les fleurs qui s'épanouissent en juin et qui leur déplaisent à cause de leur amertume. Malheureusement, les feuilles se détachent facilement par le fanage comme celles du trèfle et de la luzerne.

Le lotier ne peut guère se cultiver seul ; il se développe peu la première année et ne donnerait pas une récolte suffisante ; mais on l'emploie pour la formation de prairies permanentes, mélangé à raison de 5 kg. par ha. avec des graminées : dactyle, avoine jaunâtre, fétuque ou autres ; on peut aussi l'introduire dans les prairies temporaires. Dans la plaine, on lui préfère les espaces à grand rendement, mais sa culture est très répandue dans le Jura soleurois et bâlois. La graine est très chère, elle se récolte sur la première coupe.

Il existe plusieurs espèces de lotiers ; quelques-unes sont utilisées comme plantes d'ornement et même comme plantes alimentaires. Les espèces fourragères qui seules nous intéressent sont le *lotier corniculé* dont nous venons de parler, le *lotier velu* aux tiges et aux feuilles recouvertes de poils et le *lotier des marais*, aussi précieux que le corniculé, car c'est une des rares légumineuses qui se plaise dans les terrains humides. Il est souvent très répandu dans les endroits marécageux, La culture de cette espèce est susceptible de prendre un grand développement.

J. T.

GÉOGRAPHIE

Comment on trouve le nord.

La géométrie nous dit que deux points déterminent une ligne droite. La recherche des points cardinaux est basée sur la connaissance d'une seule des quatre directions. L'un des points est celui où se trouve l'observateur, l'autre est à l'horizon et fixe pour un même lieu.

Des quatre points cardinaux, le plus facile à trouver est peut-être le sud, du moins par un jour de soleil. Tous les matins, le soleil semble s'élever lentement dans le ciel et c'est à midi qu'il atteint la plus grande hauteur. Au moment où il l'atteint, en d'autres termes, à midi juste, le soleil est précisément au midi. Si alors vous vous placez dans une position telle que vous ayez à cet instant même le soleil frappant en plein votre visage, vous faites face au sud; vous tournez par par conséquent le dos au nord, l'ouest est à votre droite, l'est à votre gauche.

Comme le midi vrai ne coïncide pas toujours avec l'heure de midi indiquée par une horloge ordinaire — et c'est le cas pour notre pays qui n'a plus l'heure de Berne — il est nécessaire d'expliquer comment on peut le déterminer.

Enfoncez un bâton dans la terre et observez à différentes heures du jour la longueur et la direction de son ombre. Quand le soleil se lève dans le ciel, l'ombre est projetée vers l'ouest; à midi, elle n'incline ni vers l'est ni vers l'ouest, mais s'étend exactement selon une ligne nord-sud et elle est en outre plus courte qu'à tout autre moment. Si donc l'on observe le moment où l'ombre est la plus courte, ce moment est midi précis.

La ligne formée par l'ombre à midi est connue sous le nom de *méridienne*.

L'extrémité de la ligne ombrée qui est tournée vers le soleil marque le sud et l'extrémité opposée le nord. Si l'on tire une ligne quelconque coupant l'ombre à angles droits, l'extrémité de la ligne transversale placée à la droite de celui qui regarde le sud marque l'ouest et celle à gauche l'est.

Il n'est pas facile cependant de dire, par une simple inspection de l'ombre, le moment où elle est à sa moindre longueur. Aussi est-il bon d'observer l'ombre à une heure de la matinée et de marquer sa longueur en enfonçant un jalou dans la terre, puis de l'observer de nouveau dans l'après-midi quand elle a atteint exactement la même longueur. L'ombre de l'après-midi se trouvera juste aussi inclinée d'un côté de la méridienne que l'ombre de la matinée l'était de l'autre. La ligne de midi ou la ligne qui s'allonge directement du nord au sud sera donc à distance exactement égale de l'une et de l'autre ombre.

Mais il n'est pas nécessaire d'avoir à sa disposition la lumière du jour pour trouver la direction des points cardinaux. Si vous regardez le ciel par une nuit claire et étoilée, il vous sera facile, dans cette partie du monde, de découvrir ce curieux groupe de sept étoiles brillantes connues sous le nom de *Chariot* et faisant partie de la *Grande Ourse*. Une ligne joignant deux de ces étoiles, prolongée de cinq fois sa longueur, passe tout près de la fameuse *étoile polaire*. Par une nuit claire, tous les groupes d'étoiles semblent se mouvoir lentement autour d'un certain point fixe dans le ciel, lequel est le pôle nord céleste. Le point de la terre immédiatement au-dessous du pôle nord céleste est le pôle nord terrestre. Si le célèbre voyageur Andrée avait pu atteindre le pôle nord, il aurait découvert le pôle céleste presque directement au-dessus de lui. Il faut se rappeler néanmoins que l'étoile polaire n'est pas exactement à la place du pôle nord céleste, quoique

dans son voisinage immédiat. En observant la position de l'étoile polaire, on peut, par une nuit claire, déterminer le nord aussi aisément que le sud à midi à l'aide du soleil.

Si l'on veut une indication exacte, il faut observer l'étoile quand elle passe dans le plan du méridien, ce qu'elle fait deux fois en vingt-quatre heures. On peut disposer à un mètre de distance deux fils à plomb, l'un fixe et l'autre rectifiable de l'est à l'ouest et l'on déplace le second fil jusqu'à ce qu'il soit dans l'alignement du premier et de l'étoile polaire à son passage supérieur ou inférieur au méridien. Le moment de ce passage est indiqué par l'*Annuaire du Bureau des longitudes*; on rend le second fil bien visible de nuit en le blanchissant et l'éclairant de face avec une lumière. Une méridienne bien construite peut fournir le midi vrai à moins de dix secondes près.

D'après *Huxley et l'Annuaire du Bureau des longitudes*.

NOTE. — L'azimut de la polaire, c'est-à-dire l'angle que forme le plan méridien avec celui qui passe verticalement par cette étoile, peut atteindre, sous notre latitude, $1^{\circ}45''$ au maximum, cette *digression* peut être orientale ou occidentale. Elle a lieu environ 5 h. 54 min. avant ou après le passage supérieur ou bien 6 h. 4 min. après ou avant le passage inférieur. Le 11 mai 1907, l'étoile polaire passera au méridien de Lausanne (passage inférieur) à 11 h. du soir.

DICTÉES

Degré supérieur.

La vesce commune.

La vesce commune est une légumineuse annuelle à tiges grimpantes, atteignant un mètre de hauteur, à feuilles pennées et à fleurs purpurines. Elle affectionne les terrains bien ameublés, suffisamment riches en calcaire et bien pourvus en engrais phosphatés et potassiques. On en connaît deux variétés : l'une d'hiver et l'autre de printemps ; la première qui se sème en octobre est la plus productive ; la dernière est précieuse dans les années où le fourrage manque et pour remplacer, au printemps, les récoltes maltraitées par les gelées. Elle se sème d'avril en juin, le plus souvent mélangée à une céréale, orge ou avoine ; on peut semer par parcelles, de trois en trois semaines, afin d'avoir du fourrage vert durant tout l'été. On fauche trois mois après les semis, dès que la vesce est en fleurs. Elle donne un fourrage qui est peu inférieur à la luzerne comme qualité ; il convient à tous les animaux ; il s'utilise surtout vert ; le fanage exigerait les mêmes précautions que celui des autres légumineuses. Si les vesces ont été semées de bonne heure, le sol sera libre assez tôt pour pouvoir l'utiliser encore en y semant ou en y repiquant des plantes à croissance rapide.

J. T.

Le goût des fleurs.

Si j'étais jardinier, j'aimerais toutes les fleurs, car je me sens cette faiblesse ; mais, pour le bonheur de ma vie, rien ne vaut comme d'en aimer une seule espèce. Voyez le collectionneur à l'œuvre. Il recueille des graines, il les classe, il les compte, et si quelqu'une lui manque, il écrit aux quatre coins de l'univers pour se la procurer ; au printemps il les met en terre, non sans avoir longuement médité sur la nature et l'exposition du terrain ; puis il va les voir lever et observe

chaque jour les progrès accomplis ; puis enfin elles s'épanouissent et il s'épanouit avec elles en orgueil et en ravissement.

Il y a deux manières d'aimer les fleurs. On peut les aimer uniquement pour leur beauté, pendant le temps qu'elles sont belles, sans se soucier du pied où elles fleurissent. Une maîtresse de maison qui veut son salon orné, achète des plantes épanouies, qui ont leur temps et disparaissent après ; ou encore elle loue, elle traite avec un jardinier qui les apporte et les ramène ; et dans quelques-uns de ces salons, plantes et gens font pareille figure, ils y passent. On peut aussi aimer les fleurs pour elles-mêmes. Celui qui les aime ainsi jouit de leur beauté ; mais quand elle est passée, il les garde dans la maison, il les entretient et les attend à une autre saison. S'il est vrai que les plantes sortant des mains du jardinier sont d'ordinaire plus magnifiques, grâce à la science et quelquefois à l'artifice, rien n'est plus beau que la fleur que j'ai fait venir, et avant la fleur il y a eu le bourgeon gonflé et le bouton plein d'espérance ; je sais quel jour la fleur s'est ouverte ; il y a quelque chose entre nous ; j'ai songé à elle, peut-être a-t-elle souffert, et je l'ai soignée, et pour un peu d'eau et de soleil, elle me prodigue ses parfums et son éclat. Je compte combien de fois elle a fleuri, combien d'années nous avons vécu ensemble.

BERSOT.

Avantages de la société.

Vous êtes-vous jamais demandé par quelle combinaison un ouvrier serrurier, par exemple, fabrique son pain, sa viande, son vin, ses habits, son logement, l'éducation de ses enfants et tous les biens utiles ? A coups de lime et de marteau.

Il n'a pas hérité d'un centiare de terre ; il ne sait ni labourer, ni moissonner, ni moudre, ni pétrir ; et pourtant il se nourrit de pain, répare ses forces en buvant du vin ; il n'a jamais élevé une tête de bétail, et il mange de la viande, et il porte des souliers de cuir. Deux forts chevaux qu'il n'a pas nourris le mènent à l'atelier s'il est loin et le ramènent,

Il n'a jamais songé à se bâtir une maison et il est logé bien ou mal. Ses bras sont les seules armes qu'il ait à son service, et il vit en pleine sécurité : il ne craint pas les malfaiteurs de son pays, ni les armées européennes, dont l'effectif se monte à plusieurs millions d'hommes. Il a des juges à lui, une police à lui, une armée toujours prête à combattre pour lui.

Qu'a-t-il fait hier, de huit heures du matin à six heures du soir, pour payer sa part de tant de biens et de tant de services ? Il a posé des sonnettes ! N'est-ce pas merveilleux ?

Sans doute, le travailleur en question doit une certaine reconnaissance à ses contemporains, dont le travail simplifie et facilite sa vie ; mais ses contemporains lui en doivent juste autant : la balance restera toujours égale tant qu'il payera ce qu'il achète et produira l'équivalent de ce qu'il consomme.

Annonces. — Nous nous permettons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le *Journal de la Ménagère*, édité par la maison spéciale pour les cafés « Mercure », chocolats suisses et denrées coloniales.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

I^{er} SERVICE

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-même leurs certificats aux autorités locales.

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTEURS : Bussigny s. Morges : fr. 1600, plus indemnité de logement de fr. 300, plantage, 4 stères bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école; 21 mai. — **Rossinières :** L'examen pour la nomination d'un instituteur pour la classe de **Cuves** aura lieu à Rossinières (bâtiment d'école), le lundi 13 mai courant, à 10 heures du matin.

Les candidats seront indemnisés pour leurs frais de route.

INSTITUTRICES : Daillens : fr. 1000 et autres avantages légaux; 21 mai. — **Bogis-Bossey :** fr. 1100 et autres avantages légaux; 21 mai. — **Orbe :** (une et éventuellement deux maîtresses d'école enfantine pourvues du brevet frœbelien) fr. 750 à 850 par an, suivant années de service pour toutes choses; 21 mai. — **Montherod :** fr. 1000 et autres avantages légaux; 21 mai. — **Château-d'Oex :** L'examen pour la nomination d'une institutrice, aura lieu à Château-d'Oex (bâtiment d'école) mardi 14 mai courant, à 10 heures du matin.

II^e SERVICE

Aubonne. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître de latin, de grec et d'une partie du français au collège d'Aubonne.

Obligations légales.

Traitement : 2800 fr., avec augmentation de 100 fr. tous les cinq ans d'enseignement secondaire dans le canton. Maximum : 3100.

Adresser les offres de services au Département de l'Instruction publique et des Cultes, (2^e service) jusqu'au 31 mai, à 6 heures du soir.

Yverdon. — Le poste de maître de la classe préparatoire (V^e cl.), collège d'Yverdon est au concours.

Obligations légales.

Avantages : Traitement annuel 2700 à 3200 fr. suivant les années de services.

Entrée en fonctions immédiate.

S'inscrire au Département de l'Instruction publique (2^e service) avant le **18 mai**, à 6 heures du soir.

NOMINATION

Dans sa séance du 3 mai, le Conseil d'Etat a nommé au poste de maître de français et d'histoire au collège d'Orbe, à titre définitif, M. Auguste Reitzel, licencié ès-lettres de l'Université de Lausanne.

Ecoles supérieures de Commerce, d'Administration et de Chemins de Fer.

Le poste de concierge du bâtiment de ces écoles est au concours.

Entrée en fonctions le 1^{er} juin 1907.

Avantages : traitement annuel 1700, logement, chauffage, éclairage, plus fourniture du matériel de nettoyage.

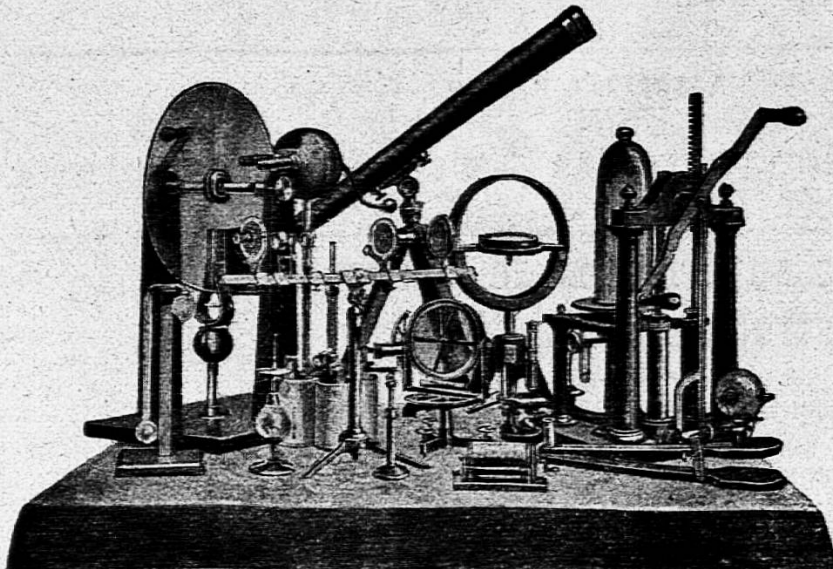
Le cahier des charges de cet emploi peut être consulté au Département de l'Instruction publique et des Cultes (2^e service), où les offres de service doivent être adressées jusqu'au 13 mai prochain, à 6 heures du soir.

EDITION „ATAR“ GENÈVE

MANUELS SCOLAIRES

adoptés par le Département de l'instruction publique
du Canton de Genève et ailleurs.

- Exercices et problèmes d'arithmétique**, par ANDRÉ CORBAZ. — *A. Calcul écrit* : 1^{re} série (élèves de 7 à 9 ans), 70 c. ; livre du maître, 1 fr. ; 2^e série (élèves de 9 à 11 ans), 90 c. ; livre du maître, 1 fr. 40 ; 3^e série (élèves de 11 à 13 ans), 1 fr. 20 ; livre du maître, 1 fr. 80. — *B. Calcul oral* : 1^{re} série, 60 c. ; 2^e série, 80 c. ; 3^e série, 90 c. — *C. Exercices et problèmes de géométrie et de toisé. Problèmes constructifs.* 2^{me} édition, 1 fr. 50. — *D. Solutions de géométrie*, 50 c.
- Livre de lecture**, par ANDRÉ CHABREY, à l'usage des écoles primaires de Genève, 1 fr. 80
- Livre de lecture**, par A. GAVARD, 2 fr. —
- Manuels d'Allemand**, par le prof. A. LESCAZE : **Premières leçons intuitives d'allemand**, 3^e édition, 75 c. — **Manuel pratique de langue allemande**, 1^{re} partie, 4^e édition, 1 fr. 50. — **Manuel pratique de langue allemande**, 2^{me} partie, 3^e édition, 3 fr. — **Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache**, auf Grundlage der Anschauung, 1^{re} partie, 1 fr. 40 ; 2^e partie, 1 fr. 50. — **Lehr- und Lesebuch**, 3^e partie, 1 fr. 50
- Notions élémentaires d'instruction civique**, par M. DUCHOSAL. Edition complète, 60 c. ; édition réduite, 45 c.
- Premiers éléments d'Histoire naturelle**, par le prof. EUG. PITTARD, 2^e édition, 240 figures dans le texte, 2 fr. 75
- Leçons et Récits d'Histoire suisse**, par ALFRED SCHUTZ. Nombreuses illustrations. Cart., 2 fr. ; relié, 5 fr. —
- Manuel d'enseignement antialcoolique**, par J. DENIS. 80 illustrations, 8 planches en couleurs, Relié, 2 fr. —
- Manuel du petit Solfégien**, par J.-A. CLIFT, 95 c.
- Nouveau traité complet de sténographie Aimé Paris**, par ROUL-
LER-LEUBA. Broché, 2 fr. 50. Cartonné, 3 fr. —
- Prose et Vers français**, en usage à l'Université de Genève, 2 fr. —
- Parlons français**, par W. PLUD'HUN, 15^e mille, avec l'index alphabét., 1 fr. —
- Comment prononcer le français**, par W. PLUD'HUN, 50 c.
- Histoire sainte.** Rédigée en vue d'un cycle d'enseignement de 2 ans, par M. le past. ALBERT THOMAS, 65 c.
- Pourquoi pas ? essayons**, manuel antialcoolique, par F. GUILLERMET. Broché, 1 fr. 50. Relié, 2 fr. 75



Trüb, Fierz & Co

Hombrechtikon-Zürich

livrent
comme spécialités des

**Appareils
de physique et
de chimie**

comme aussi des
**installations
complètes
d'écoles.**

Catalogues gratis
et franco à disposition.

LES MACHINES A COUDRE



SINGER



sont sans rivales
pour l'usage de la **famille** et de l'**atelier**.

Plus de **mille** modèles
s'adaptant à toutes les professions.

**EXPOSITION INTERNATIONALE
GRAND PRIX
Milan 1906**

Paris 1900
Grand Prix



**Expositions
universelles**



St-Louis 1904
7 Grands Prix

Paiements par petites sommes. — Machines confiées à l'essai.

et Ann

RRET

COMPAGNIE SINGER

(s, Lausanne)

Direction pour la Suisse

Rue du Marché, 11
re, Delémont. VE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Martigny, maison de la Poste.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Montreux, Avenue des Alpes.

Delémont, avenue de la Gare.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



LORGES
ENTREY

BR EBORO:É·U

Très grand choix d'instruments des meilleures marques

Foëtisch Frères

FACTEURS DE PIANOS ET HARMONIUMS A LAUSANNE

Succursale à VEVEY

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1804

Ateliers de réparations pour tous instruments

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLIII ANNÉE — N° 20.



LAUSANNE — 18 mai 1907.

LIBERTÉ
PATRIE

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie. LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Rusillon, L. , inst., Couvet.
MM. Baatard, Lucien , prof., Genève.		Barbier, G.-A. , inst., Chaux-de-Fonds.
Charvoz, Amédée , inst., Chêne-Bougeries.		
Grosgrain, L. , prof., Genève.		Vaud.
Rosier, W. , cons. d'Etat, Genève.		MM. Pache, A. , inst., Moudon.
Pesson, Ch. , inst., Céligny.		Rochat, P. , prof., Yverdon.
MM^{lles} Muller , inst., Genève.		Cloux, J. , inst., Lausanne.
Pauchard, A. , inst., Genève.		Baudat, J. , inst., Corcelles s/Concise
Jura Bernois.		Dériaz, J. , inst., Baulmes.
MM. Gylam, A. , inspecteur, Corgémont.		Magnin, J. , inst., Lausanne.
Duvoisin, H. , direct., Delémont.		Magnenat, J. , inst., Oron.
Baumgartner, A. , inst., Bienne.		Guidoux, E. , inst., Pailly.
Chatelain, G. , inspect., Porrentruy.		Guignard, H. , inst., Veytaux.
Meckli, Th. , inst., Neuveville.		Failletaz, C. , inst., Arzier.
Sautelin, instituteur , Saicourt.		Briod, E. , inst., Lausanne.
Cerf, Alph. , maître sec., Saignelégier.		Visinand, E. , inst., Vers-chez-les-Blanc.
Neuchâtel.		Martin, H. , inst., Chailly s/Lausanne
MM. Rosselet, Fritz , inst., Bevaix.		Tessin.
Latour, L. , inspect., Corcelles.		M. Nizzola, prof. , Lugano.
Hoffmann, F. , inst., Neuchâtel.		Suisse allemande.
Brandt, W. , inst., Neuchâtel.		M. Fritschl, Fr. , Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. Rosier, W. , conseiller d'Etat, président, Petit-Lancy.	MM. Charvoz, A. , inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Lagotata, F. , rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.	Ferret, G. , inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F. , directeur, rédacteur en chef, Lausanne.	

Caisse de Prévoyance Suisse

Société mutuelle d'Assurances sur la vie

Fondée avec coopération de Sociétés d'utilité publique

Les bénéfices reviennent en totalité aux assurés.

Près de 30 000 polices en cours

Conditions des plus libérales — Importantes réserves

Avantages spéciaux aux membres de la S. P. V.

résultant de la convention du 2 juin 1906

S'adresser à MM. : **Pradervand**, inst. à Avenches ; **Tschumy**, instituteur à Cour sous Lausanne ; **Rochat**, instituteur à Vallorbe ; **Walter**, professeur à Cully, aux agents dans toutes les villes du canton, ou à M. **S. Dessauges**, inspecteur, 27, avenue du Simplon, à Lausanne, membre auxiliaire de la S.P.V.



PAYOT & C^{ie}, Libraires-Éditeurs

Lausanne

Vient de paraître :

- EDOUARD ROD. **L'ombre s'étend sur la montagne.** 3 fr. 50
Dr J. HUNZIKER. **La maison suisse IV.** Le Jura (comprenant la Suisse romande). 8 fr.
GÉNÉRAL LANGLOIS. **Dix jours à l'armée suisse,** avec un croquis hors texte. 2 fr.
COMTESSE DE GENCÉ. **Savoir-vivre et usages mondains.** 500 pages. 3 fr. 50
Dr MAURICE DE FLEURY. **Quelques conseils pour vivre vieux.** 3 fr. 50
XAVIER THIRIAT. **Le journal d'un solitaire.** 6^e édition. Ouvrage couronné par l'Académie française. 3 fr. 50
UPTON SINCLAIR. **Le roman d'un roi de l'or.** 1 fr. 50



Vallée de Joux

Courses scolaires

Le nouveau tarif suisse, très réduit, pour le transport des Sociétés et des Ecoles est applicable sur la ligne **Pont-Brassus**.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

AVIS

A vendre, au plus offrant, le **Dictionnaire géographique** de la Suisse (moins la dernière livraison).

S'adresser à M^{lle} Rose Magnenat, postes, Vufflens-la-Ville.

COQUELUCHE

Remède infailible
GUÉRISON EN QUELQUES JOURS. — Notice gratis.
Exp. à M. LESCÈNE, 1^{er} Prix des Hôpitaux de Paris, à LIVAROT (Calvados)

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVREURIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.

